



/ INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS /

## Permanence de la CPAM

Les permanences de la CPAM se tiendront à nouveau à Bandol à partir du 07 février 2019

Publié le lundi 21 janvier 2019

Nouveauté : la CPAM tient une permanence tous les jeudis au CCAS (sur rdv) A compter du 7/02/2019, un conseiller Assurance maladie se rendra tous les jeudis matin de 8H30 à 11H30 au CCAS de Bandol pour vous recevoir sur RDV exclusivement ( motifs : Indemnités journalières, précarité, affiliation ...).

Merci de vous inscrire auprès du CCAS ou bien directement via votre compte Ameli ou encore par téléphone au 3646 , jusqu'à 48H avant la date du RDV.



MAIRIE DE BANDOL  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERTÉ  
83150 BANDOL

☎ **04 94 29 12 30**

- ▶ [CONTACT](#)
- ▶ [ALERTE INFOS SERVICE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [ACCESSIBILITÉ](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

### Météo

Aujourd'hui



Km/h  
%  
Km

Demain

